INITIALES·DU·MAIRE

INITIALES·DU·GREFFIER

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton tenue en la salle Marlène-Langlois, sise au 17, route122 à Sainte-Clotilde-de-Horton, le **mardi 4 février 2025** à compter de **19 h**.

À laquelle sont présents :
Madame Julie Ricard, mairesse
Monsieur Patrice Pinard, conseiller siège no.1
Madame Marlène Langlois, conseillère siège no.2
Madame Sarah Lamontagne, conseillère siège no.3
Monsieur Manuel Bournival, conseiller siège no.6

Sont absents :
Monsieur Richard Gélinas, conseiller siège no.4
Madame Mélanie Guenet, conseillère siège no.5

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de la mairesse, madame Julie Ricard.

Est également présent :
Monsieur Simon Boucher, directeur général et greffier-trésorier

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE

2. ORDRE DU JOUR

2.1 Adoption de l'ordre du jour du 4 février 2025

3. PROCÈS-VERBAL

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2025

4. DEMANDES SPÉCIALES

5. CORRESPONDANCE

6. TRÉSORERIE

6.1 Adoption de la liste des comptes du 4 février 2025

7. RAPPORTS DES COMITÉS / DÉPÔT DIVERS DOCUMENTS

7.1 Dépôts liste des permis émis en janvier 2025

7.2 Liste des fournisseurs en 2024, 25000$ et plus

8. RÈGLEMENTATION

8.1 Adoption règlement 115-7 taxation sur les vidanges des fosses septiques

8.2 Adoption du règlement harmonisé des nuisances sur le territoire de la MRC Arthabaska

9. AFFAIRES NOUVELLES

9.1 Demande de nettoyage du cours d'eau Lemire-Aucoin

9.2 Demande de nettoyage branche 13 du ruisseau à Martin

9.3 Trajet parade de Pâques, fermeture temporaire des rues

INITIALES·DU·MAIRE

INITIALES·DU·GREFFIER

9.4 Entente de services avec le SIUCQ – confirmation de l'activité communautaire gratuite

9.5 Renouvellement 2025 à l'association des directeurs généraux du Québec (ADMQ)

9.6 Commandite agenda 2025-2026 de l'école La Sapinière

9.7 Achat d'haut-parleur sans fil

9.8 Participation au programme ÉcoÉnergie 360

9.9 Contrat de service entretien annuel 2025-2026 des équipements de traitement de l'eau potable

9.10 Inscription formation secourisme en milieu de travail

9.11 Réouverture de la séance du 4 février 2025

9.11.1 Ajournement de la séance au 10 février 2025

9.12 Adoption de l'ordre du jour de la séance d'ajournement du 4 février, tenue le 10 février 2025 à 19h

9.13 Dépôt lettre acceptation au projet FRR volet 4, piste d'hébertisme

9.14 Dépôt lettre acceptation au projet FRR volet 4, salle d'entraînement

9.15 Dérogation mineure Pier-Luc Beaulac

9.16 Dérogation mineure Yvan Langlois

9.17 Reddition de compte 2024 - Programme d'aide à la voirie locale volet entretien des routes locales

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

1 OUVERTURE

2 ORDRE DU JOUR

25-0201 **2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 4 FÉVRIER 2025**

L'ordre du jour est déposé aux membres du Conseil municipal pour adoption.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Manuel Bournival
APPUYÉ DE : Madame Marlène Langlois et résolu ce qui suit :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la séance du 4 février 2025 tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

3 PROCÈS-VERBAL

25-0202

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2025 **;**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Patrice Pinard
APPUYÉ DE : Monsieur Manuel Bournival et résolu ce qui suit :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4 DEMANDES SPÉCIALES

5 CORRESPONDANCE

6 TRÉSORERIE

25-0203

6.1 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES DU 4 FÉVRIER 2025

CONSIDÉRANT QUE le Conseil prend acte de la liste des comptes payés datée du 4 février 2025 en vertu des dépenses incompressibles ainsi que de la délégation d'autoriser des dépenses et d'autoriser des paiements du directeur général et greffier-trésorier en conformité selon le règlement n° 118 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marlène Langlois
APPUYÉ DE : Madame Sarah Lamontagne et résolu ce qui suit :

QUE soit approuvée la liste des comptes datée du 4 février 2025, qui totalise un montant des déboursés de 264 856,37$ et que soit autorisé leur paiement immédiatement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7 RAPPORTS DES COMITÉS / DÉPÔT DIVERS DOCUMENTS

7.1 DÉPÔTS LISTE DES PERMIS ÉMIS EN JANVIER 2025

7.2 LISTE DES FOURNISSEURS EN 2024, 25000$ ET PLUS

8 RÈGLEMENTATION

25-0204

8.1 ADOPTION RÈGLEMENT 115-7 TAXATION SUR LES VIDANGES DES FOSSES SEPTIQUES

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par la conseillère Marlène Langlois à la séance du 14 janvier 2025 ;

CONSIDÉRANT les modifications des différents prix pour l'année 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marlène Langlois
APPUYÉ DE : Monsieur Manuel Bournival et résolu ce qui suit :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

QUE soit adopté le règlement de taxation 115-7 l'année 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-0205

8.2 <u>ADOPTION DU RÈGLEMENT HARMONISÉ DES NUISANCES SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC ARTHABASKA</u>

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné par la conseillère Marlène Langlois à la séance du 3 décembre 2024 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Patrice Pinard
APPUYÉ DE : Monsieur Manuel Bournival et résolu ce qui suit :

QUE soit adopté le règlement harmonisé des nuisances sur le territoire de la MRC Arthabaska.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9 <u>AFFAIRES NOUVELLES</u>

25-0206

9.1 <u>DEMANDE DE NETTOYAGE DU COURS D'EAU LEMIRE-AUCOIN</u>

CONSIDÉRANT l'adoption par la MRC d'Arthabaska du règlement numéro 338 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC d'Arthabaska ainsi que la Politique révisée relative à la gestion des cours d'eau lors de sa séance régulière du 16 mars 2016;

CONSIDÉRANT la demande d'intervention faite par M. Yannick Audet, le 20 janvier 2025 pour le cours d'eau Lemire-Aucoin;

CONSIDÉRANT la problématique de sédimentation généralisée dans le cours d'eau Lemire-Aucoin, cours d'eau récepteur du futur drain agricole qui drainera la propriété de M. Audet (lot 5 479 785);

CONSIDÉRANT la localisation des travaux sur les lots 5 479 782, 5 479 783, 5 479 804, 5 479 787 et 5 479 784, soit sur une distance d'environ 1565 mètres;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande faite par M. Éric Pariseau, chargé de projets en cours d'eau de la MRC d'Arthabaska;

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer des travaux d'entretien sur le cours d'eau Lemire-Aucoin;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur, M. Yannick Audet, n'est pas touché par les présents travaux, mais que ces derniers sont nécessaires à la réalisation de son projet de drainage, le propriétaire demandeur accepte donc de contribuer financièrement au projet à la hauteur de 20% des coûts totaux du projet;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Patrice Pinard
APPUYÉ DE : Madame Sarah Lamontagne et résolu ce qui suit :

QUE les membres du Conseil de la Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton appuient la demande d'intervention faite par M. Yannick Audet et transmettent la présente demande à la MRC d'Arthabaska afin d'entreprendre les travaux d'entretien qui consistent à retirer les sédiments du cours d'eau Lemire-Aucoin;

QUE les frais liés aux travaux soient répartis de la manière suivante : 20% des coûts totaux seront à la charge du demandeur et le 80% résiduel sera réparti entre les propriétaires bordant le cours d'eau (au mètre linéaire).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

25-0207

9.2 DEMANDE DE NETTOYAGE BRANCHE 13 DU RUISSEAU À MARTIN

CONSIDÉRANT l'adoption par la MRC d'Arthabaska du règlement numéro 338 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC d'Arthabaska ainsi que la Politique révisée relative à la gestion des cours d'eau lors de sa séance régulière du 16 mars 2016;

CONSIDÉRANT la demande d'intervention faite par M. Luc Joyal pour la branche 13 du Ruisseau à Martin ;

CONSIDÉRANT la problématique de sédimentation de la branche 13 du Ruisseau à Martin ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer des travaux d'entretien sur la branche 13 du Ruisseau à Martin;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marlène Langlois
APPUYÉ DE : Monsieur Manuel Bournival et résolu ce qui suit :

QUE soit transmise à la MRC Arthabaska cette résolution d'autorisation des travaux sur la branche 13 du Ruisseau à Martin

ET QUE la répartition des coûts au mètre linéaire soit facturée aux propriétaires riverains touchés par ces travaux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-0208

9.3 TRAJET PARADE DE PÂQUES, FERMETURE TEMPORAIRE DES RUES

CONSIDÉRANT la popularité que connaît la parade de Pâques organisée par Loisirs Sainte-Clotilde ;

CONSIDÉRANT le plan du trajet de la parade soumis pour approbation de fermeture temporaire des rues ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Manuel Bournival
APPUYÉ DE : Monsieur Patrice Pinard et résolu ce qui suit :

QUE soit accepté le plan de fermeture temporaire des rues à partir de 10h45 pour la parade de Pâques qui se tiendra le 13 avril 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-0209

9.4 ENTENTE DE SERVICES AVEC LE SIUCQ – CONFIRMATION DE L'ACTIVITÉ COMMUNAUTAIRE GRATUITE

CONSIDÉRANT l'entente de services entre la municipalité et le Service d'Intervention d'Urgence Civil du Québec (S.I.U.C.Q.) division Drummond pour l'année 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité desservie a droit à une gratuité pour une activité à caractère communautaire équivalant à 12 heures de temps de service avec un véhicule et son personnel ;

CONSIDÉRANT la tenue le 13 avril prochain de la 6e édition de la parade de Pâques organisée par les Loisirs Ste-Clotilde ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marlène Langlois
APPUYÉ DE : Madame Sarah Lamontagne et résolu ce qui suit :

INITIALES·DU·MAIRE

INITIALES·DU·GREFFIER

QUE soit confirmée au Service d'Intervention d'Urgence Civil du Québec (S.I.U.C.Q) division Drummond la volonté de la municipalité à se prévaloir de sa gratuité pour une activité à caractère communautaire pour la parade de Pâques qui se tiendra le 13 avril prochain.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-0210

9.5 RENOUVELLEMENT 2025 À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DU QUÉBEC (ADMQ)

CONSIDÉRANT QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) permet un soutien professionnel et personnel aux membres, une offre diversifiée de formations de perfectionnement, un accès à des documents de travail ainsi que des occasions de réseautage ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marlène Langlois
APPUYÉ DE : Monsieur Manuel Bournival et résolu ce qui suit :

QUE soit autorisé le renouvellement de Monsieur Simon Boucher, directeur général greffier-trésorier, auprès de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) au coût de 502 $ taxes en sus pour l'année 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-0211

9.6 COMMANDITE AGENDA 2025-2026 DE L'ÉCOLE LA SAPINIÈRE

CONSIDÉRANT QU'une demande de commandite a été transmise par la direction de l'école primaire La Sapinière ;

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité à soutenir l'école primaire du village ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Patrice Pinard
APPUYÉ DE : Monsieur Manuel Bournival et résolu ce qui suit :

QUE soit acceptée la demande de commandite de l'école primaire La Sapinière ;

QUE soit versée une contribution de 75$ permettant une publicité d'un quart de page dans le cadre de l'élaboration des agendas 2025-2026 des élèves.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-0212

9.7 ACHAT D'HAUT-PARLEUR SANS FIL

CONSIDÉRANT QU'un haut-parleur sans fil est nécessaire dans le cadre des cours de danse donnés au gymnase de l'école ;

CONSIDÉRANT l'accord obtenu pour l'achat d'un haut-parleur sans fil ;

CONSIDÉRANT QUE cet équipement sera mis à la disposition des utilisateurs du gymnase de l'école La Sapinière ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marlène Langlois
APPUYÉ DE : Madame Sarah Lamontagne et résolu ce qui suit :

INITIALES·DU·MAIRE

INITIALES·DU·GREFFIER

QUE soit autorisé l'achat d'un haut-parleur sans fil au coût de 100$ taxes en sus chez Costco.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-0213

9.8 PARTICIPATION AU PROGRAMME ÉCOÉNERGIE 360

CONSIDÉRANT QUE la FQM, en collaboration avec la SOFIAC, a mis sur pied ÉcoÉnergie 360 Inc. afin d'offrir au monde municipal un programme innovant qui permettra la réalisation de travaux de décarbonation et d'efficacité énergétique, et ce, sans mise de fonds pour les municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite se doter d'un plan pour améliorer sa performance énergétique et réduire ses coûts en énergie ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire participer au programme ÉcoÉnergie 360 ;

CONSIDÉRANT QUE des informations et données sont requises par la Fédération québécoise des Municipalités (la « FQM ») ou toute entité sous le contrôle de la FQM créée pour les fins du programme ÉcoÉnergie 360, pour évaluer l'ampleur des travaux potentiels à être effectués ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sarah Lamontagne
APPUYÉ DE : Monsieur Patrice Pinard et résolu ce qui suit :

QUE soit autorisé le directeur général, Monsieur Simon Boucher, à représenter la Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton, pour et au nom de la municipalité et de répondre à toutes demandes en lien avec le programme ÉcoÉnergie 360.

QU'une copie de cette résolution soit transmise aux municipalités de la MRC Arthabaska.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-0214

9.9 CONTRAT DE SERVICE ENTRETIEN ANNUEL 2025-2026 DES ÉQUIPEMENTS DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT de nombreuses plaintes sur la turbidité de l'eau provenant du réseau d'aqueduc ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite corriger cette problématique qui cause des désagréments aux utilisateurs ;

CONSIDÉRANT QUE Magnor est le manufacturier des équipements pour le traitement de l'eau potable ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Manuel Bournival
APPUYÉ DE : Madame Marlène Langlois et résolu ce qui suit :

QUE soit acceptée la soumission de Magnor au coût de 4 437.26 $, pour la vérification périodique du système de traitement d'eau potable.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

INITIALES·DU·MAIRE

INITIALES·DU·GREFFIER

25-0215

9.10 INSCRIPTION FORMATION SECOURISME EN MILIEU DE TRAVAIL

CONSIDÉRANT l'obligation en tout temps sur les lieux de travail d'avoir des secouristes formés ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marlène Langlois
APPUYÉ DE : Monsieur Manuel Bournival et résolu ce qui suit :

QUE soit autorisé le directeur général à s'inscrire à la formation de 16 heures au cours de secourisme en milieu de travail.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9.11 RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE DU 4 FÉVRIER 2025

Nous sommes lundi le 10 février il est 19 h 00, la présidente de l'assemblée Madame Julie Ricard fait l'ouverture de la séance d'ajournement du 4 février 2025.

Sont présents :

Madame Julie Ricard, mairesse
Madame Marlène Langlois, conseillère siège no.2
Madame Sarah Lamontagne, conseillère siège no.3
Monsieur Richard Gélinas, conseiller siège no.4
Monsieur Manuel Bournival, conseiller siège no.6

Sont absents :

Monsieur Patrice Pinard, conseiller siège no.1
Madame Mélanie Guenet, conseillère siège no.5

Est également présent :
Monsieur Simon Boucher, directeur général et greffier-trésorier qui agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Le quorum requis par la Loi est atteint.

25-0216

9.11.1 AJOURNEMENT DE LA SÉANCE AU 10 FÉVRIER 2025

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Patrice Pinard
APPUYÉ DE : Madame Marlène Langlois et résolu ce qui suit :

La séance est ajournée, elle reprendra le 10 février à 19h au même endroit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-02-17

9.12 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 4 FÉVRIER, TENUE LE 10 FÉVRIER 2025 À 19H

Les membres du conseil ont reçu l'ordre du jour des points supplémentaires à ajouter à la séance du 4 février 2025.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Manuel Bournival
APPUYÉ DE : Monsieur Richard Gélinas et résolu ce qui suit :

QUE soient ajoutés les point 9.11 à 9.17 à l'ordre du jour de la séance du 4 février

INITIALES·DU·MAIRE

INITIALES·DU·GREFFIER

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9.13 <u>DÉPÔT LETTRE ACCEPTATION AU PROJET FRR VOLET 4, PISTE D'HÉBERTISME</u>

La présidente de l'assemblée fait le dépôt de la lettre d'acceptation au FRR volet 4, piste d'hébertisme.

9.14 <u>DÉPÔT LETTRE ACCEPTATION AU PROJET FRR VOLET 4, SALLE D'ENTRAÎNEMENT</u>

La présidente de l'assemblée fait le dépôt de la lettre d'acceptation au FRR volet 4, pour l'achat d'équipement à la salle d'entraînement.

25-0218

9.15 <u>DÉROGATION MINEURE PIER-LUC BEAULAC</u>

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Beaulac fait une demande un permis pour fermer l'appentis de son garage détaché ;

CONSIDÉRANT QUE la superficie d'un garage détaché ne peut excéder 80 % de la superficie du bâtiment principal ;

CONSIDÉRANT QUE la superficie du futur garage qui excèdera de 10 mètres 2 la superficie autorisée ;

CONSIDÉRANT QUE la marge latérale demeurera dans la norme exigée ;

CONSIDÉRANT QU'à la rencontre du 27 janvier 2025, le comité consultatif d'urbanisme a fait une recommandation favorable de la demande de Monsieur Beaulac pour l'autorisation de fermer les trois murs de l'appentis existant;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sarah Lamontagne
APPUYÉ DE : Madame Marlène Langlois et résolu ce qui suit :

QUE Monsieur Pier-Luc Beaulac soit autorisé à fermer les trois murs de l'appentis de son garage construit sur le lot 5 480 775.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-0219

9.16 <u>DÉRAGATION MINEURE YVAN LANGLOIS</u>

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un bâtiment déjà existant ;

CONSIDÉRANT QU'un permis de construire avait été émis pour la construction dudit appentis ;

CONSIDÉRANT QUE la marge latérale gauche est dérogatoire de 18 centimètres ;

CONSIDÉRANT QU'à la rencontre du 27 janvier 2025, le comité consultatif d'urbanisme a fait une recommandation favorable de la demande de Monsieur Yvan Langlois pour rendre conforme la marge latérale gauche de l'appentis ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Richard Gélinas

INITIALES·DU·MAIRE

INITIALES·DU·GREFFIER

APPUYÉ DE : Monsieur Manuel Bournival et résolu ce qui suit :

QUE soit accepté la demande de dérogation mineure sur le lot 5 480 921 consistant à autoriser l'empiètement de l'appentis en marge latérale gauche pour ainsi rendre le bâtiment appartenant à Monsieur Yvan Langlois situé au 24 rue St-Léon non dérogatoire et conforme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-0220

9.17 REDDITION DE COMPTE 2024 - PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé des compensations de 444 755 $ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le vérificateur externe présentera dans les délais signifiés la reddition de comptes de l'utilisation des compensations dans le rapport financier 2024 de la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marlène Langlois
APPUYÉ DE : Monsieur Richard Gélinas et résolu ce qui suit :

QUE soit informé le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale, volet Entretien des routes locales.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10 PÉRIODE DE QUESTIONS

11 CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour ont été traités, la présidente fait la levée de l'assemblée. Il est 19 h 42.

Mme Julie Ricard, mairesse

M. Simon Boucher, directeur général et greffier-trésorier

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton

LISTE DES COMPTES PRÉSENTÉS À LA SÉANCE DU 4 février 2025

COMPTES PAYÉS

NO	BÉNÉFICIAIRE	DESCRIPTION	MONTANT
	SALAIRES	PERIODE 1	5 348.28
	SALAIRES	PERIODE 2	6 521.43
	SALAIRES	PERIODE 3	5 375.77
	SALAIRES	PERIODE 4	6 010.99
	TOTAL DES DÉBOURSÉS SALAIRES		**23 256.47**
TOTAL DES COMPTES PAYÉS			**23 256.47**

COMPTES FOURNISSEURS

PAR CHEQUES

NO	BENEFICIAIRE	DESCRIPTION	MONTANT
11186	HYDRO-QUEBEC 304	ELECTRICITE DISTRIBUTION	2 434.24
11187	HYDR0-QUEBEC (49)	ELECTRICITE CENTRE COMMUNAUTAIRE	2 013.74
11188	HYDR0-QUEBEC (49)	ELECTRICITE CENTRE COMMUNAUTAIRE	3 180.84
11189	COLLEGE LAFLECHE	FORMATION COORDONNATRICE EN LOISIR	755.00
11190	HYDRO-QUEBEC 510	ELECTRICITE ECLAIRAGE DES RUES	1 367.79
11191	CENTRE SERV. SCOL. DES BOIS-FRANCS	CONTRIBUTION 2025 1 DE 3	820.75
11192	AGENCE DE REVENU DU CANADA	AJUSTEMENT DAS 2024 TAUX REGULIER	2 373.12
11193	COOP DU CŒUR DE STE-CLOTILDE	REMBOURSEMENT, TROP PERÇUS	5 049.74
11194	ACCEO TRANSPHERE	FRAIS TRANSFERT JANVIER 2025	32.44
11195	LE GROUPE ACCISST INC.	FORMATION ESPACE CLOS	1 810.86
11196	YANNICK BLIER & LYSIANNE C. JUTRAS	ENTENTE PUITS	887.30
11197	PLOMBERIE CHAUFFAGE JNF	REPARATION FOURNAISE GARAGE	561.19
11198	2313-7771 QUEBEC INC.	INSTALL. ELECTRICITE LAVE-VAISSELLE	642.97
11199	DESJARDINS (RVER)	FONDS PENSION JANVIER	1 035.02
11200	GARAGE JULES ALLARD INC.	REPARATION ZAMBONI ET HUILE GRAISSE	156.03
11201	HYDRO-QUEBEC 049	ELECTRICITE CHALET DE SERVICES	175.96
11202	HYDRO-QUEBEC 304	ELECTRICITE DISTRIBUTION	659.31
11203	HYDRO-QUEBEC 510	ELECTRICITE ECLAIRAGE DES RUES	1 367.79
11204	HYDRO-QUEBEC 485	ELECTRICITE PARC	38.09
11205	BENEVA ASSURANCE	ASSURANCE COLLECTIVE FEVRIER 2024	2 843.73
11206	PAUL LACROIX & DENISE FRECHETTE	SERVITUDE BORNE SECHE	514.42
11207	LAQUERRE FORD INC.	CAMION, INSPECTION ET FREIN SUBV. FRR	882.87
11208	MINISTERE DU REVENU DU QUEBEC	DAS JANVIER 2025	12 087.14
11209	MUN. VILLAGE N-D.-DU-BON-CONSEIL	QUOTE-PART INCENDIE CASERNE	15 297.79
11210	PARTENAIRE 12-18	CONTRIBUTION 2025	4 715.40
11211	PLOMBERIE J'ML'EAU INC.	INSTALLATION LAVE-VAISSELLE	285.37
11212	SANI-SECUR G.B.	FOURNITURES PAPIER MAIN BRUN ET TOIL	93.02
11213	AGENCE DE REVENU DU CANADA	DAS REGULIER ET REDUIT JANVIER 2025	4 411.36
11214	ROGER GRENIER INC.	FOURNITURE GARAGE	41.78
11215	GROUPE MASKATEL QUEBEC SEC	TELEPHONE, CENTRE ADMINISTRATIF	180.64
11216	GROUPE MASKATEL QUEBEC SEC	TELEPHONE, BIBLIO	58.63
11217	GROUPE MASKATEL QUEBEC SEC	TELEPHONE, RESEAU	221.43
11218	GROUPE MASKATEL QUEBEC SEC	TELEPHONE, CENTRE COMMUNAUTAIRE	55.08
11219	VISA	TIMBRES, LICENCE ET ENROULEUR	3 074.23
	TOTAL DES CHÈQUES		**70 125.07**

PAR DEPOTS DIRECTS

946	GRAPHICA IMPRESSION INC.	COMPTES DE TAXES	141.70
947	BUROPRO	LIVRES BIBLIO, CALENDRIER LOISIR	33.32
948	LEA CONSTANT	REMB. FRAIS DE NON-RESIDENT	240.00
949	ENERGIES SONIC INC.	MAZOUT FOURNAISE GARAGE, PROPANE	2 146.42
950	EUROFINS ENVIRONEX	TEST D'EAU	342.63
951	EXCAVATION ALEXANDRE ST-PIERRE	CONTRAT DENEIGEMENT	136 833.74
952	9302-3703 QUEBEC INC.	ESSENCE CAMION	837.27
953	GARAGE MICHEL BACHAND ENR.	CHANGEMENT D'HUILE CAMION # 2	135.51
954	LOISIRS SAINTE-CLOTILDE -DE-HORTON	REMBOURSEMENT ACHAT	270.28
955	MEGABURO	FOURNITURES ET PHOTOCOPIES	1 315.91
956	MRC D'ARTHABASKA	COLLECTES, VIDANGES ET TRANSPORT	27 059.56
957	NORDIKEAU INC.	INSPECTION BORNES INCENDIE	1 703.93
958	PG SOLUTIONS INC.	MODIFIC. MODELE LETTRE CONSEIL S-PAP	370.80
959	THOMAS CAYA (1982) INC.	FOURNITURES PATINOIRE	43.76
TOTAL DES DÉPÔT DIRECTS			**171 474.83**

GRAND TOTAL	***264 856.37***